



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

### EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 31  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 4  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.009/D

**OBJET :** REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024-BUDGET DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

SEANCE DU 27/03/2025

LE JEUDI VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H07, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,  
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,  
Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,  
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,  
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nouridine SEDRATI,  
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,  
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,  
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,  
Monsieur Jean-Michel MATHY, Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

**POUVOIRS :**

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,  
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,  
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Monsieur Kilé Olivier YENGE

SEANCE DU 27/03/2025

**OBJET :**    **REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024-BUDGET DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU, le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'instruction comptable M4 régissant la comptabilité publique des communes,

VU l'article L. 2311-5 du CGCT permettant de reporter au budget de manière anticipée sans attendre le vote du Compte Administratif et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur,

VU la fiche de calcul du résultat de l'exercice 2024 du budget du parking du hameau Lachambaudie en concordance avec l'état de consommation et de réalisation des crédits sur l'exercice 2024 effectué par le Comptable Public de Brunoy

CONSIDERANT le souhait de reprendre par anticipation le résultat 2024 et de l'affecter au budget primitif 2025,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

**29 Voix Pour, 6 Abstentions**

SEANCE DU 27/03/2025

**OBJET :** REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024-BUDGET DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

**ARTICLE 1 :** CONSTATE et APPROUVE la conformité du résultat 2024 attestée par le Comptable Public de Brunoy

**ARTICLE 2 :** DECIDE de procéder à l'affectation du résultat 2024 de fonctionnement comme suit :

- Excédent de fonctionnement affecté en fonctionnement : 77 959 € sur le chapitre 002 ;
- Capitalisation de 14 085,40 € en investissement sur le chapitre 1068.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

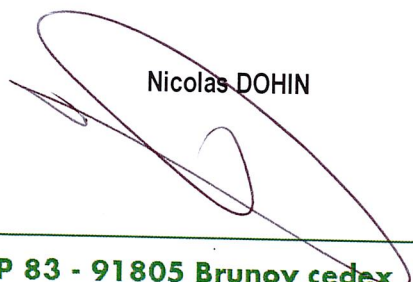
Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 28/03/2025

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
  
Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN  


Acte publié sur le site de la Ville le : 31/03/2025

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.009/D

Objet de l'acte : REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024-BUDGET DU  
PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250327-BRU\_DE\_24588\_1-DE

Date de l'acte : 27/03/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_24588\_1

Date de réception en Préfecture : 28 mars 2025